

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
23

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 9 décembre 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

10/ Groupement de commandes permanent avec l'EMS – avenant n°2

Par délibération en date du 9 octobre 2017, le Conseil Municipal avait validé la démarche d'adhésion à un groupement de commandes ouvert et permanent associant l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Pour mémoire, un groupement de commandes est un levier offert aux collectivités pour mutualiser certains achats publics en vue d'obtenir des offres économiquement plus avantageuses et de bénéficier d'expertises dans la passation de certains marchés complexes à mettre en œuvre.

Les deux premières années de fonctionnement démontrent l'intérêt et la pertinence de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer.

Dans le prolongement d'un premier avenant élargissant le périmètre des achats entrant dans le périmètre du groupement de commandes permanent, il est à présent proposé un deuxième avenant permettant :

- d'ajouter à nouveau plusieurs domaines d'achat complémentaires,
- d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- la poursuite de la démarche du groupement de commandes comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,

- la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant numéro 2 à la convention élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Cécile DELATTRE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Cécile Delattre".

